MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE
DE LA CREUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

la CREUSE
le Département

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2020 - 2024

SOMMAIRE

Introduction 4

A – Diagnostic départemental de la délinquance (2018 – 2019) 5

1 - Zone Gendarmerie 5
- Activité du groupement de la Creuse 5
- Analyse de la délinquance 5

2 - Zone Police 9
- Evolution de la délinquance constatée (sur 3 ans) 9
- L'activité judiciaire (sur 3 ans) 16
- Les acteurs de la délinquance (sur 3 ans) 17
- Les caractéristiques géographiques et temporelles de la délinquance 18

B – État des lieux des dispositifs de prévention existants 20

1 - Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) 20
- Le CLSPD de Guéret 20
- Le CLSPD de Bourganeuf 22
- Le CLSPD de La Souterraine 24

2 - Le quartier Albatros en politique de la Ville 25

3 - La Police de Sécurité au Quotidien 26
- Zone Gendarmerie 26
- Zone Police 27

4 - Mise en place du comité de prévention des actes de malveillance contre le monde agricole 29
- Recensement des actes malveillants contre le monde agricole en Creuse 29
- La cellule DEMETER et la convention nationale 29
- Le projet de convention départementale 30

5 - L'Intervenant Social dans les services de Police et de Gendarmerie 31

6 - Les principales mesures en matière de lutte contre les violences faites aux femmes 33
- Accueil, écoute, orientation, information juridique des victimes 33
- Hébergement des femmes victimes de violences 33
- Coordination, communication, formation, sensibilisation 33
- Dispositifs partenariaux visant la lutte contre la récidive en lien avec les violences conjugales dans le département 33

C – Fiches Actions du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2020 – 2024 35

1 - Les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales 36

2 - Les jeunes exposés à la délinquance 43

3 - La tranquillité publique 46

4 - Actions sur les trois programmes 47

INTRODUCTION

La prévention de la délinquance s'inscrit dans le cadre de la politique de sécurité et constitue un axe fort de mobilisation de l'ensemble des acteurs de cette politique.

Depuis la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, deux Plans Départementaux de Prévention de la Délinquance ont été élaborés (PDPD 2010-2012 et PDPD 2014-2017).

Le nouveau Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2020-2024 s'appuie sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 dont les orientations sont maintenues dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle stratégie.

Les priorités reposent sur les trois axes suivants :

- les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ;
- les jeunes exposés à la délinquance ;
- la tranquillité publique (Police de sécurité au Quotidien).

Ce nouveau Plan est le fruit d'une large concertation entre les services de l'État, les élus, les acteurs institutionnels publics ou privés, les associations et tous les partenaires œuvrant dans la prévention de la délinquance.

Il constitue le cadre de référence dans lequel les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) mais également les associations et partenaires locaux pourront inscrire leurs actions menées pour les futures années, notamment celles qui pourront bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

L'année 2020 verra la mise en place d'un observatoire départemental de « l'agribashing ». En effet, la stigmatisation des activités agricoles, d'élevage et de ventes issues de ce secteur, communément appelée « agribashing », conduit à une multiplication des actes de malveillance envers les professionnels du secteur agricole. Ce phénomène tend actuellement à s'amplifier sur l'ensemble du territoire national, notamment sous l'action de groupuscules parfois radicaux et violents.

Pour prendre en compte cette menace émergente, le ministre de l'agriculture a lancé, en avril 2019, la création d'observatoires départementaux de l' « agribashing », qui doivent désormais être installés dans l'ensemble des départements.

La première réunion d'installation d'un comité de prévention des actes malveillants contre le monde agricole, co-présidé par la préfète de la Creuse et le procureur de la République a eu lieu le 30 janvier 2020.

A – DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL DE LA DÉLINQUANCE (2018 – 2019)

1 - Zone Gendarmerie

I. - ACTIVITÉ DU GROUPEMENT DE LA CREUSE

L'activité 2019 aura été un peu moins dense qu'en 2018 qui avait connu le début du mouvement des « gilets jaunes » qu'il a fallu surveiller et encadrer pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Elle reste cependant à un bon niveau.

Au cours de l'année 2019, le groupement de gendarmerie départementale de la Creuse a consacré 363 188 heures à la sécurité publique générale. Sur ce volume, 231 979 heures étaient dédiées à l'activité externe.

L'effectif total par jour se situe à 246 militaires dont 9 réservistes.

Au global, en cumulant activité et astreintes, les militaires de la Creuse ont travaillé 828.760 heures.

Les unités du groupement de la Creuse ont procédé à 5412 interventions en 2019 contre 5541 en 2018 (soit -2.33%).

II. - ANALYSE DE LA DÉLINQUANCE

La délinquance globale pour l'année 2019 subit une légère hausse de 3,11 % par rapport à 2018 pour s'établir à 3185 faits constatés. Cependant, ce chiffre est à pondérer largement par la présence toujours importante des IRAS = 394 faits, véritable signe de bonne santé d'une unité, par la hausse des AVIP grâce à l'action conjuguée du parquet et de la libération de la parole (+ 65 faits) et par quelques infractions financières où un acte compte un fait (les chèques falsifiés par exemple) .

Le taux d'élucidation en hausse se situe à 58 % soit plus d'un délit élucidé sur deux (+ 282 faits résolus + 18,36%).

L'objectif principal de l'année de stabilisation des atteintes aux bien est atteint (- 2,35% - 65 faits).

▸ ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (AVIP)

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique de la personne subissent en 2019 une nouvelle hausse. L'été a connu des pics d'activité. Les faits se situent essentiellement dans la sphère familiale. En effet, les violences conjugales et intrafamiliales constituent presque l'intégralité des faits constatés (seulement 4 faits constatés en matière de violences physiques crapuleuses).

La misère sociale, la consommation excessive d'alcool et les fortes chaleurs de l'été peuvent constituer des facteurs d'explication.

De manière plus générale, la politique pénale du Parquet de Guéret et les dispositifs de prévention mis en place par l'autorité préfectorale conduisent à la libération de la parole et permettent d'obtenir davantage de signalements.

Sur la période considérée, les AVIP connaissent une hausse de **65 faits** (soit + 14,35 %). La hausse était déjà similaire en 2018. Les **518 faits constatés** (1,5 faits constatés par jour en moyenne) représentent 14% de la délinquance globale du département en ZGN. La tendance départementale est supérieure à celle constatée au plan national (+ 11 %).

Cette tendance haussière concerne essentiellement les violences physiques non crapuleuses **(+ 50)** et les violences sexuelles **(+8)**. Ces faits se déroulent essentiellement dans la sphère familiale.

En 2019, on note que **76 personnes** supplémentaires ont été mises en cause par rapport à 2018.

Le taux de résolution est orienté à la hausse **(93.4 %)**. La formation des militaires et une meilleure prise en compte des victimes en sont des explications.

ATTEINTES AUX BIENS

Les atteintes aux biens représentent sur le département environ 41,78 % de la délinquance constatée (- 4 points).

En 2017, les cambriolages avaient bondi de plus de 20 % sur le département. En janvier 2018, le groupement de gendarmerie de la Creuse mettait en place un plan de lutte contre les cambriolages.

Ce dernier s'appuyait sur 4 piliers :

- inciter la population à devenir acteur de sa sécurité en développant des partenariats, en développant la vidéo-protection et en communiquant davantage dans le domaine préventif : plusieurs conventions ont été signées en 2018, les référents sûreté sont intervenus à 17 reprises pour des réunions d'information et plusieurs projets de video-protection sont déjà bien avancés sur le département ;

- adapter la stratégie judiciaire en travaillant notamment sur les appuis judiciaires et les groupes d'enquête ;

- améliorer le suivi criminalistique (la police scientifique) ;

- augmenter les services de contrôle des flux (détachements de surveillance et d'intervention armés par des réservistes, détachements à résidence de l'escadron 42/2 de gendarmerie mobile de Guéret, opérations coordonnées anti-criminalité).

Ce plan a été reconduit et amendé cette année et porte ses fruits puisque les agrégats liés aux cambriolages se sont stabilisés notamment en matière de vols dans les résidences principales et secondaires.

Sur la période considérée, les atteintes aux biens subissent une tendance baissière de 2,35 % (- 32 faits). En national, on note une hausse de 2 % .

Hormis les destructions et dégradations (+ 29 faits) et les vols simples contre les particuliers (+8 faits), tous les autres agrégats baissent : les vols sans violence (-176 faits) et les vols avec violence (-6 faits).

Le nombre de cambriolages reste stable (304 faits + 7 faits). Les cambriolages dans les résidences principales (- 14 faits)et dans les résidences secondaires (- 20 faits) sont orientés à la baisse tandis que les cambriolages LAPA augmentent de 26 faits.

Le taux de cambriolages pour 10 000 habitants est de **7,6 % (- 2 pts)** alors qu'en métropole, il se situe à **22,9 %.**

Les vols liés aux véhicules à moteur et 2 roues augmentent de 16 faits.

Le taux de résolution augmente de **3,3 %** pour s'établir à **23,5%.**

Depuis le début d'année, le groupement de la Creuse a connu un phénomène de vols dans les buvettes de stade et autres lieux associatifs (LAPA) auxquels ce sont ajoutés des cambriolages dans les magasins de motoculture et bureaux de tabac. Même si les préjudices sont souvent dérisoires, les infractions sont caractérisées et enregistrées comme telles. Ce type de faits contre les locaux d'activité a perduré sur le dernier trimestre considéré.

Plusieurs vols à la roulotte avaient été constatés faisant augmenter le chiffre des vols liés aux véhicules à moteur en début d'année. Ce phénomène, bien que toujours existant, a connu un net ralentissement.

Certains de ces faits ont été commis hors département avec des plaintes prises dans le cadre du guichet unique.

De nombreux vols d'animaux ont été constatés sur le département expliquant, en partie, la hausse des vols et des cambriolages d'autres lieux.

Il est à noter que le nombre de personnes mise en cause dans le cadre de la résolution des enquêtes afférentes aux atteintes aux biens a subi une augmentation significative (+29 faits).

ESCROQUERIES, INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES (EIEF)

L'éparpillement de l'habitat et la moyenne d'âge élevée du département peuvent conduire à l'augmentation de la délinquance d'astuce à savoir les abus de confiance, les escroqueries sur internet et l'usage de fausse qualité.

Pour lutter contre cette forme de délinquance, le groupement s'appuie sur une double réponse avec le réseau des référents et des correspondants sûreté pour la prévention et l'action du spécialiste et des correspondants Nouvelles Technologies dans les unités.

A titre d'exemple, les référents ont conduit 12 interventions sur la prévention au profit des seniors et 5 interventions sur les dangers d'internet.

Au titre de la délinquance astucieuse, la Creuse n'est pas épargnée par les Ransomwares comme au Data Center Picoty l'an dernier.

Sur la période considérée, les EIEF augmentent de 36 faits. Les escroqueries et abus de confiance demeurent élevés mais stables (315 faits). Les infractions liées aux moyens de paiement (usages de cartes de crédit et de chèques volés) sont au même niveau que l'an dernier (respectivement + 1 et -6 faits).

Cette hausse intègre la résolution, plus tôt dans l'année, d'une procédure liée à des infractions à la législation sur les chèques. Bien que solutionnés, les faits contribuent à la hausse constatée.

En matière d'escroqueries et abus de confiance, des campagnes de prévention sont menées auprès des personnes cibles (personnes âgées, personnes seules …) par le référent sûreté et les unités dans le cadre de la PSQ.

Le taux d'élucidation est en augmentation de +9,8 %. En raison de dossiers encore en traitement, le taux de résolution se situe pour l'instant à 55,6 %.

GRANDE CRIMINALITÉ

Les faits de grande criminalité augmentent de 16 unités pour un taux de résolution de 117.4 %. A ce titre, 17 trafics de stupéfiants ont été démantelés en 2019 sur le département. Ces bons chiffres ont été confortés par la tenue du technival de Feniers et divers rassemblements festifs.

17 dossiers de trafics et reventes sans usage de stupéfiants ont été dressés depuis le début de l'année 2019 contre 03 en 2018. 19 personnes ont été mises en cause contre 01 en 2018. Ces procédures sont principalement liées aux contrôles effectués lors du tecknival qui s'est déroulé à Féniers entre les 03 et 06 mai 2019, ainsi qu'aux contrôles lors du festival de musique « Check in Party » au mois d'août ou d'une free-party en décembre.

COMPORTEMENTS PORTANT ATTEINTE A LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Ces faits concernent les atteintes aux biens et dégradations volontaires, les comportements dangereux ou gênants, les comportements perturbants et les violences urbaines. Ce sont des infractions contraires au bien-vivre ensemble.

Déjà à la hausse en 2018 (+ 157 faits), cet agrégat est en 2019 en forte augmentation. En effet, de plus en plus de plaintes sont recueillies pour des problèmes de voisinage, des comportements agressifs ou d'autres dégradations gratuites. Le contexte social difficile de l'année contribue de façon significative à cette augmentation.

Ces comportements sont en nette hausse cette année : **+ 55 faits (+7,60%)** pour un taux de résolution de 79,30%.

Le nombre de personnes mises en cause est en hausse (+ 105 / 529 contre 324).

De plus en plus de plaintes sont recueillies pour des problèmes de voisinage, comportements agressifs ou autres dégradations gratuites (véhicules, domiciles, biens publics). Les personnes ne cherchent plus à régler certains problèmes à l'amiable, préférant directement déposer plainte, laissant le soin aux forces de l'ordre de gérer leurs problèmes qui la plupart du temps sont désuets.

Le contexte social difficile débuté en novembre 2018 contribue à cette augmentation avec plusieurs dégradations (radars, édifices publics, mobilier urbain, différents entre particuliers….).

ATTEINTES A LA SANTÉ ET A L'ENVIRONNEMENT

Ces faits concernent l'environnement, l'hygiène et la salubrité. S'agissant en règle générale d'infractions relevées d'initiative, les militaires ont eu davantage de temps pour constater ce type d'infractions.

Une baisse dans ce domaine est constatée : + 21 faits passant de 31 à 50.

INFRACTIONS A LA RÉGLEMENTATION

Ces faits concernent les faux documents et les faux en écriture – police des étrangers. L'explication de la hausse est la même que l'agrégat supra.

Les infractions constatées sont en hausse (+ 19 faits). 35 personnes ont été mises en cause en 2019 pour 62 faits constatés.

BILAN DES AVOIRS CRIMINELS

En 2019, 106 198 euros ont été saisis dans 36 procédures contre 104 000 euros en 2018.

INFRACTIONS RELEVÉES PAR L'ACTIVITÉ DES SERVICES

Il s'agit de la part d'initiative dans la constatation des infractions. La tendance est stable (- 23 faits). Les résultats demeurent bons puisqu'on note 394 faits relevés en 2019. Un changement de comptabilité dans la politique pénale du parquet de Guéret, notamment en matière de stupéfiants, peut en partie expliquer ce léger infléchissement.

INFRACTIONS A LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS

Dans ce domaine, la tendance est stable (304 faits). En matière de police de la route, la recherche accrue de l'usage de stupéfiants sur les conducteurs de véhicule fait passer de 197 à 315 les faits relevés en 2018, puis à 349 en 2019. Le mouvement se poursuivra en 2020.

PERSONNES MISES EN CAUSE

1406 personnes ont été mises en cause dans des affaires pénales en 2019 contre 1276 en 2018 (+9,25%). Parmi celles-ci, 300 ont été placées en garde à vue (contre 194 en 2017, 223 en 2018, soit + 25,67%).

PERSPECTIVES POUR 2019

De manière plus générale, la lutte contre les atteintes aux biens et les cambriolages sera à nouveau l'un des objectifs majeurs pour 2020, en plus de la lutte contre les stupéfiants. Les AVIP et les violences faites aux femmes feront également l'objet de toutes les attentions de la part des militaires du GGD 23.

Un exercice anti-terroriste de niveau national est également prévu en juin 2020 à la gare de La Souterraine.

2 - Zone Police

1- Evolution de la délinquance constatée (sur 3 ans)

1.1 : La délinquance de voie publique

Évolution de la délinquance et de l'activité judiciaire

DDSP 23 — Janvier à Décembre 2019

DESIGNATION		2017	2018	%	2019	%
ATTEINTES A L' INTEGRITE PHYSIQUE		127	153	20,47 %	202	32,03 %
	Elucidation	*55,12 %*	*66,67 %*		79,21 %	
ATTEINTES AUX BIENS		504	463	-8,13 %	452	-2,38 %
	Elucidation	*16,67 %*	*14,47 %*		33,85 %	
ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIER		72	88	22,22 %	86	-2,27 %
	Elucidation	*52,78 %*	*26,14 %*		44,19 %	
Infractions Révélées par l'Action des Services		61	61	0,00 %	66	8,20 %
ACTIVITE JUDICIAIRE (TOTAL 107 INDEX)	MIS EN CAUSE	227	216	-4,85 %	299	38,43 %
	FRANCAIS	202	195	-3,47 %	273	40,00 %
	ETRANGERS	25	22	-12,00 %	26	18,18 %
	% ETRANGERS/MEC	*11,01 %*	*10,19 %*		*8,70 %*	
	MAJEURS	196	188	-4,08 %	252	34,04 %
	MINEURS	31	29	-6,45 %	47	62,07 %
	% MINEURS/MEC	*13,66 %*	*13,43 %*		*15,72 %*	
INDICATEUR DE PILOTAGE DES SERVICES	VMA	0	0	N-S	1	N-S
	Elucidation	-	-		*100,00 %*	
	VOLS VIOLENCES	7	11	57,14 %	5	-54,55 %
	Elucidation	*14,29 %*	*0,00 %*		*60,00 %*	
	VOLS EFFRACTIONS	113	91	-19,47 %	88	-3,30 %
	Elucidation	*25,66 %*	*6,59 %*		*71,59 %*	
	VOLS D' AUTOMOBILES	10	23	130,00 %	10	-56,52 %
	Elucidation	*30,00 %*	*4,35 %*		*40,00 %*	
	VOLS ROULOTTE & ACCESSOIRES	125	91	-27,20 %	94	3,30 %
	Elucidation	*3,20 %*	*0,00 %*		*1,06 %*	
	VOLS DE DEUX ROUES	17	16	-5,88 %	8	-50,00 %
	Elucidation	*0,00 %*	*0,00 %*		*25,00 %*	
	VOLS A LA TIRE	14	11	-21,43 %	17	54,55 %
	Elucidation	*0,00 %*	*0,00 %*		*11,76 %*	
	DEGRADATIONS	49	46	-6,12 %	50	8,70 %
	Elucidation	*26,53 %*	*21,74 %*		*40,00 %*	
	INCENDIES VOLONTAIRES	10	26	160,00 %	21	-19,23 %
	Elucidation	*30,00 %*	*57,69 %*		*19,05 %*	
	TOTAL I.P.S	345	315	-8,70 %	294	-6,67 %
	PART I.P.S / TOTAL 107 INDEX	*42,75 %*	*38,23 %*		*33,37 %*	
	FAITS ELUCIDES	53	32	-39,62 %	100	212,50 %
	ELUCIDATION	*15,36 %*	*10,16 %*		*34,01 %*	
	MIS EN CAUSE	37	19	-48,65 %	36	89,47 %
	ETRANGERS	1	1	0,00 %	2	100,00 %
	% ETRANGERS / MEC	*2,70 %*	*5,26 %*		*5,56 %*	
	MINEURS M.E.C	4	4	0,00 %	8	100,00 %
	% MINEURS / MEC	*10,81 %*	*21,05 %*		*22,22 %*	

• évolution globale

Le total de l'agrégat baisse de 21 faits (-6,67%) et représente 33,37 % des faits contre 38,23% en 2018. Cette baisse est particulièrement visible en ce qui concerne les vols violences, les vols d'automobiles et de deux roues.

• évolution par item

Il n'y a eu 1 tentative de vol à main armée le 15 août 2019 vers 21h50 *(individu masqué menaçait d'une arme de poing le gérant du bar-tabac le Rallye)* , (0 fait en 2017 et 2018).

Le nombre de vols avec violence est passé de 11 en 2018 (dont 1 hors circonscription) à 5 en 2019. Il y a une baisse de 54,55% avec un taux d'élucidation en hausse, passant de 0,00 % en 2018 à 60,00 % (14,29 % en 2017).

Le nombre de vols avec effraction a diminué, passant de 91 en 2018 à 88 en 2019. On peut observer que la baisse est notable sur les vols au préjudice des cambriolages dans les habitations (-34,62%), pas d'évolution pour les cambriolages dans les autres lieux, par contre une hausse de 65,22 % des cambriolages dans les locaux industriels, commerciaux ou financiers.
Le taux d'élucidation passe quant à lui de 6,59% à 71,59%.

8 tentatives et 3 carences plaignant sur les 34 vols commis dans les habitations
10 tentatives et 4 carences plaignant sur les 38 vols dans les locaux industriels, commerciaux ou financiers
4 tentatives et 2 carences plaignant sur les 16 vols commis dans les autres lieux

Les vols d'automobile passent de 23 en 2018 à 10 en 2019, soit une baisse de 56,52 %

Les vols à la roulotte et accessoires accusent une légère hausse de 3,30 % mais restent néanmoins inférieur à 2017 (125 en 2017, 91 en 2018, 94 en 2019). Le taux d'élucidation est de 1,06 % contre 0,00 % en 2018 et 3,20% en 2017.

Les vols de 2 roues ont baissé de 50,00% par rapport à 2018 (17 en 2017, 16 en 2018 et 8 en 2019). Le taux d'élucidation est de 25,00 % contre 0,00 en 2017 et 2018.

Le nombre de vol à la tire (en **2017**: 14 faits dont 9 commis hors circonscription = **5 faits** ; en **2018** : 11 faits dont 8 commis hors circonscription = **3 faits** ; en **2019** : 17 faits dont 10 commis hors circonscription = **7 faits**). On note une ré-augmentation de faits pour 2019 par rapport aux années précédentes. Par contre le taux d'élucidation est de 11,76 % concernant cette infraction contre 0,00 % pour 2017 et 2018.

Les autres destructions et dégradations de biens publics et biens privés et destructions et dégradations de véhicules ont ré-augmentés (49 faits en 2017, 46 faits en 2018, 50 faits en 2019) avec un taux d'élucidation de 40,00 % en 2019 contre 21,74 % en 2018 (26,53 % en 2017).

Les incendies volontaires de biens publics et de biens privés (dont véhicules) ont baissé (10 en 2017; 26 en 2018; 21 en 2019) avec une baisse du taux d'élucidation à 19,05% contre 57,69 % en 2018 (30,00 % en 2017).

1.2 : Les agrégats de l'OND

Les Atteintes aux Biens

INDICATEUR DES ATTEINTES AUX BIENS

Services : CIAT DE GUERET — Période : année achevée 2 019

DESIGNATION		2017	2018	%	2019	%
INDICATEUR DES ATTEINTES AUX BIENS		504	463	-8,13%	452	-2,38%
Part de Atteintes aux Biens / Total 107 Index		62,53%	56,19%		51,31%	
VOLS A MAIN ARMEE	Etablissements Financiers	0	0	-	0	-
	Etablissements Ind. Et Commerciaux	0	0	-	1	-
	Transporteurs de fonds	0	0	-	0	-
	Particuliers à leur domicile	0	0	-	0	-
	Particuliers sur la VP et autres lieux	0	0	-	0	-
	Sous / Total	0	0	-	1	-
AUTRES VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME A FEU	Vols avec armes blanches	0	0	-	1	-
	Dont établissements fin., ind. et com.	0	0	-	1	-
	Dont particuliers à leur domicile	0	0	-	0	-
	Dont particuliers sur la VP et autres lieux	0	0	-	0	-
	Vols avec violences sans arme	9	12	33,33%	5	-58,33%
	Dont établissements fin., ind. et com.	0	0	-	0	-
	Dont particuliers à leur domicile	2	1	-50,00%	1	0,00%
	Dont femmes sur la VP et autres lieux	2	8	300,00%	2	-75,00%
	Dont autres pers sur la VP et autres lieux	5	3	-40,00%	2	-33,33%
	Sous / Total	9	12	33,33%	6	-50,00%
VOLS EFFRACTIONS	Lieux d'habitation	54	52	-3,70%	34	-34,62%
	Locaux d'activité professionnelle ou associative	38	23	-39,47%	38	65,22%
	Autres lieux	21	16	-23,81%	16	0,00%
	Sous / Total	113	91	-19,47%	88	-3,30%
VOLS PAR RUSE	Avec entrée par ruse	2	2	0,00%	1	-50,00%
VOLS LIES A L'AUTOMOBILE ET AUX DEUX ROUES A MOTEUR	Véhicules	10	23	130,00%	10	-56,52%
	Véhicules motorisés à deux roues	17	16	-5,88%	8	-50,00%
	A la roulotte	56	58	3,57%	64	10,34%
	Accessoires sur véhicules à moteur	69	33	-52,17%	30	-9,09%
	Sous / Total	152	130	-14,47%	112	-13,85%
AUTRES VOLS AU PREJUDICE DE PARTICULIERS	A la tire	14	11	-21,43%	17	54,55%
	Particuliers dans locaux ou lieux privés	53	42	-20,75%	47	11,90%
	Particuliers dans locaux ou lieux publics	58	52	-10,34%	55	5,77%
	Sous / Total	125	105	-16,00%	119	13,33%
AUTRES VOLS SIMPLES	A l'étalage	19	22	15,79%	16	-27,27%
	Sur chantiers ou exploitations agricoles	2	2	0,00%	1	-50,00%
	Etablissements publics ou privés	23	27	17,39%	37	37,04%
	Sous / Total	44	51	15,91%	54	5,88%
DESTRUCTIONS ET DEGRADATIONS DE BIENS	Incendies volontaires	10	26	160,00%	21	-19,23%
	Dont de biens publics	4	1	-75,00%	4	300,00%
	Dont de biens privés	6	25	316,67%	17	-32,00%
	Autres destructions et dégradations	49	46	-6,12%	50	8,70%
	Dont de biens publics	7	9	28,57%	10	11,11%
	Dont de biens privés (sauf véhicules)	15	21	40,00%	26	23,81%
	Dont de véhicules privés	27	16	-40,74%	14	-12,50%
	Attentats à l'explosif	0	0	-	0	-
	Sous / Total	59	72	22,03%	71	-1,39%
TOTAL		504	463	-8,13%	452	-2,38%
ACTIVITE JUDICIAIRE	FAITS ELUCIDES	84	67	-20,24%	153	128,36%
	ELUCIDATION	16,67%	14,47%		33,85%	
	MIS EN CAUSE	67	53	-20,90%	72	35,85%
	ETRANGERS	5	5	0,00%	2	-60,00%
	% ETRANGERS / MEC	7,46%	9,43%		2,78%	
	MINEURS	7	11	57,14%	15	36,36%
	% MINEURS / MEC	10,45%	20,75%		20,83%	

• évolution globale

Le total de l'agrégat baisse de 2,38 % et est inférieur à 2017 (452 faits en 2019 contre 463 faits en 2018 et 504 faits en 2017).

• évolution par item

Un vol à main armée est à déplorer en 2018 (0 fait en 2018 et 2017).

Les vols avec violences a connu une baisse de 50,00% (6 faits en 2019, contre 12 faits dont 1 hors circonscription en 2018).

Le nombre de vols avec effraction continue à baisser en 2019 (113 faits en 2017, 91 faits en 2018 et 88 faits en 2019).

Les incendies volontaires ont légèrement baissé, passant de 26 faits en 2018 à 21 faits en 2019 mais restent néanmoins supérieurs au nombre de 10 faits en 2017.

Le nombre de dégradations volontaires a augmenté : 49 en 2017, 46 en 2018 et 50 en 2019.

Pour les atteintes à l'automobile, toujours en baisse par rapport aux deux précédentes années (112 en 2019 contre 130 en 2018 et 152 en 2017) mais le nombre de faits reste plus élevé qu'en 2016 (91 faits). Sur les 112 faits : 4 faits commis hors circonscription, 8 commis hors départements.

Sur 30 vols d'accessoires (dont 3 faits hors circonscription), on dénote 10 faits de vol de carburant (dont 3 faits commis hors circonscription ou hors département). On constate également 5 vols de pot catalytique.

Indicateur des atteintes volontaires à l'intégralité physique

Services : CIAT DE GUERET — **Période : année achevée 2 019**

DESIGNATION		2017	2018	%	2019	%
A.V.I.P		126	153	21,43%	202	32,03%
PART DES A.V.I.P / Total des 107 index		15,63%	18,57%		22,93%	
VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES	HOMICIDES POUR AUTRES MOTIFS	0	0	-	0	-
	TENTATIVE HOMICIDE AUTRE MOT	0	0	-	0	-
	COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	51	67	31,37%	106	58,21%
	PRISE D'OTAGES DANS UN AUTRE BUT	0	0	-	0	-
	SEQUESTRATIONS	0	1	-	1	0,00%
	HOM. C/ ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS	0	0	-	0	-
	VIOLENCES, MAUVAIS TRAIT. ET AB. D'ENFANTS	17	7	-58,82%	14	100,00%
	VIOLENCES A DEPOSITAIRE DE L'AUTORITE	10	11	10,00%	12	9,09%
	SOUS / TOTAL	**78**	**86**	**10,26%**	**133**	**54,65%**
VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES	REGLT DE COMPTE ENTRE MALFAITEURS	0	0	-	0	-
	HOMICIDES POUR VOLS	0	0	-	0	-
	TENTATIVE D'HOMICIDE POUR VOL	0	0	-	0	-
	PRISE D'OTAGES A L'OCCASION DE VOLS	0	0	-	0	-
	VOLS A MAIN ARMEE AVEC ARME A FEU	0	0	-	1	-
	VOLS AVEC ARMES BLANCHES	0	0	-	1	-
	VOLS AVEC VIOLENCES SANS ARME	9	12	33,33%	5	-58,33%
	SOUS / TOTAL	**9**	**12**	**33,33%**	**7**	**-41,67%**
VIOLENCES SEXUELLES	VIOLS	3	5	66,67%	6	20,00%
	HARC. SEXUELS ET AUTRES AGRES. SEXUELLES	8	4	-50,00%	8	100,00%
	SOUS / TOTAL	**11**	**9**	**-18,18%**	**14**	**55,56%**
MENACES DE VIOLENCES	MENACES, CHANTAGES EXTORSION DE FONDS	5	4	-20,00%	4	0,00%
	MENACES, CHANTAGES DANS AUTRE BUT	23	42	82,61%	44	4,76%
	SOUS / TOTAL	**28**	**46**	**64,29%**	**48**	**4,35%**
TOTAL DE L'INDICATEUR		**126**	**153**	21,43%	**202**	32,03%
ACTIVITE JUDICIAIRE	**FAITS ELUCIDES**	70	102	45,71%	160	56,86%
	ELUCIDATION	55,56%	66,67%		79,21%	
	MIS EN CAUSE	63	70	11,11%	107	52,86%
	ETRANGERS	8	5	-37,50%	14	180,00%
	% ETRANGERS / MEC	12,70%	7,14%		13,08%	
	MINEURS	17	6	-64,71%	18	200,00%
	% MINEURS / MEC	26,98%	8,57%		16,82%	

• évolution globale

Cet agrégat met en évidence une augmentation de 32,03% (202 faits en 2019 contre 153 faits en 2018 et 126 faits en 2017). On dénote une hausse du taux d'élucidation qui passe de 66,67% en 2018 à 79,21% en 2019 (taux qui reste au-dessus de celui de 2017: 55,56%).

• évolution par item

Les coups et blessures volontaires ont augmenté de 58,21% (106 faits en 2019 contre 67 faits enregistrés en 2018) ; en 2017 : 51 faits. Sur les 106 faits constatés, deux faits auraient dû être générés sur 2018 et 1 fait est lié à un problème de retraitement index non effectué sur juin 2018.

On constate 63 faits de violences intrafamiliales dont 54 faits de violences conjugales.

9 faits (autres que violences conjugales) : 1 femme victime de son frère, 6 femmes victimes de leur fils, 1 fait de violence réciproque entre 2 beau-frères, 1 femme victime de son oncle et sa tante.

Sur 54 faits de violences conjugales ont été constatés contre 26 en 2018. Sur ces 54 faits, 15 ont été commis hors de la commune de Guéret.

Victime de	Concubin	Compagnon	Ex-compagnon	Conjoint	Ex-conjoint	Époux	Ex-époux	Épouse
Femme	4	8	11	11 (dont 1 mineure)	5	11	2	
Homme								2

Les violences aux enfants ont doublé (14 en 2019, 7 en 2018), mais au-dessous de 2017 où on comptabilisait 17 faits.

Les violences à dépositaires de l'autorité restent sensiblement au même niveau que les années précédentes mais sont en augmentation (10 en 2017, 11 en 2018 et 12 en 2019). La plupart des faits de violences se déroulent sur un fond d'alcoolisme et de misère sociale, profondément ancrés dans la population délinquante locale.

Les violences physiques crapuleuses ont baissé (7 faits en 2019 contre 12 faits en 2018 et 9 faits en 2017). A noter qu'il y a eu 1 fait commis avec arme à feu et 1 fait commis avec arme blanche (aucun fait en 2017 et 2018)

Les violences sexuelles ont augmenté de 55,56 % (9 en 2018, 14 en 2019). Toutefois sur les 14 procédures, 6 concernent des faits commis hors Guéret.

Les menaces de violence continuent à croître (48 faits en 2019, 46 faits en 2018, 28 faits en 2017). Sur 48 faits, 39 sont élucidés.

Services : CIAT DE GUERET		Période : année achevée 2 019				
DESIGNATION		**2017**	**2018**	**%**	**2019**	**%**
Infractions économiques et financières		72	88	22,22%	86	-2,27%
PART des Inf. Eco. et Fin. / Total des 107 index		8,93%	10,68%		9,76%	
DELINQUANCE ASTUCIEUSE	- Dont escroqueries et abus de confiance	55	54	-1,82%	57	5,56%
	- Dont falsifications et usages de chèques volés	3	14	366,67%	13	-7,14%
	- Dont falsifications et usages de cartes de crédits	10	16	60,00%	13	-18,75%
	- Dont faux en écriture	3	1	-66,67%	3	200,00%
	- Dont infractions à la législation sur les chèques	0	0	-	0	-
	SOUS / TOTAL	**71**	**85**	**19,72%**	**86**	**1,18%**
INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	- Dont contrefaçons	0	0	-	0	-
	- Dont délits en matière économique et financière	0	2	-	0	-100,00%
	- Dont infractions à la législation sur le travail	1	1	0,00%	0	-100,00%
	SOUS / TOTAL	**1**	**3**	**200,00%**	**0**	**-100,00%**
TOTAL DE L'INDICATEUR		**72**	**88**	22,22%	**86**	-2,27%
ACTIVITE JUDICIAIRE	**FAITS ELUCIDES**	38	23	-39,47%	38	65,22%
	ELUCIDATION	52,78%	26,14%		44,19%	
	MIS EN CAUSE	30	21	-30,00%	32	52,38%
	ETRANGERS	5	4	-20,00%	0	-100,00%
	% ETRANGERS / MEC	16,67%	19,05%		0,00%	
	MINEURS	0	0	-	4	-
	% MINEURS / MEC	0,00%	0,00%		12,50%	

• évolution globale

Pour cette typologie de délinquance, les auteurs ne résident pas forcément sur le ressort de la zone de compétence Police, ni même sur le territoire national.

Le total de cet indicateur a baissé passant de 88 faits en 2018 à 86 faits en 2019. La part de ces infractions économiques et financières est nulle au contraire de 2018 (3 faits) et 2017 (1 fait).

• évolution par item

Les faits d'escroqueries et abus de confiance restent quasiment stables (57 faits en 2019, 54 faits en 2018, 55 faits en 2017).
5 faits de filouterie d'hôtel et d'aliments sont à déplorer.

Les affaires sont essentiellement liées à l'utilisation d'Internet : annonces passées sur le « Bon Coin » ou sur des sites de rencontres. Des commandes payées sans livraison, des paiements avec chèque perdu ou volé… Demande d'aide pour l'encaissement de chèque en échange de virement de compte à compte, de transmission de carte PCS… Demande de prêt auprès de site d'annonce sur internet.

Enfin, plusieurs infractions ont été enregistrées autour des comptes bancaires : vol des coordonnées bancaires pour effectuer des achats sur internet.

En conclusion, les escrocs se montrent donc toujours aussi inventifs afin d'exploiter la crédulité des victimes qu'ils soient ou non âgés. Leurs manœuvres sont facilitées par les nombreuses possibilités offertes par Internet et les nouvelles technologies.

2- L'activité judiciaire (sur 3 ans)

2.1 Analyse des faits élucidés, mis en cause et taux d'élucidation par agrégat

La délinquance de voie publique

I.P.S. sur 3 ans	2017	2018	2019
FC	345	315	294
FE	53	32	100
Élucidation	15,36 %	10,16 %	34,01 %
MEC	37	19	36

Le taux d'élucidation de l'agrégat "Indicateur de Pilotage des Services" est en hausse, passant de 10,16 % en 2018 à 34,01% en 2019.

Les agrégats de l'OND

Agrégats OND sur 3 ans		2017	2018	2019
I.A.B.	**FC**	504	463	452
	FE	84	67	153
	Élucidation	16,67%	14,47 %	33,85 %
	MEC	67	53	72
A.V.I.P.	**FC**	126	153	202
	FE	70	102	160
	Élucidation	55,56 %	66,67 %	79,21 %
	MEC	63	70	107
I.E.F.	**FC**	72	88	86
	FE	38	23	38
	Élucidation	52,78 %	26,14 %	44,19 %
	MEC	30	21	32

Le taux d'élucidation des Atteintes aux Biens augmente fortement passant de 14,47% en 2018 à 33,85% en 2019 et est au-dessus du taux de 2017.

Le taux d'élucidation des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique est en hausse constante, passant de 55,56 % en 2017 à 66,67 % en 2018 pour arriver à 79,21% en 2019.

Le taux d'élucidation des Infractions Économiques et Financières a augmenté avec une légère baisse du nombre de faits constatés (52,78% en 2017, 26,14% en 2018, 44,19% en 2019).

On peut noter une hausse du nombre de mis en cause par rapport aux précédentes années.

2.2 Action en matière de lutte contre les stupéfiants

Les saisies de stupéfiants

	Résine	Cocaïne	Héroïne	Amphétamines	Plants cannabis	Herbe	Autres
2017	1846,93 g		3 g		27	338,06 g	
2018	114,16 g	1,00 g	1,06 g	1,00 g	9 (165,00 g)		
2019	931,06 g	25,69 g	206,42 g			6,96 g	1,00 g (2 comprimés ecstasy)

3- Les acteurs de la délinquance (sur 3 ans)

Majeurs / Mineurs

	MEC	Majeurs	%	Mineurs	%
2017	227	196	86,34 %	31	13,66 %
2018	216	187	86,57 %	29	13,43 %
2019	299	252	84,28 %	47	15,72 %

Le nombre de mineurs mis en cause reste à un niveau bas : 15,72%.

Français / Étrangers

	MEC	Français	%	Étrangers	%
2017	227	202	88,99 %	25	11,01 %
2018	216	194	89,81 %	22	10,19 %
2019	299	273	91,30 %	26	8,70 %

Le pourcentage d'étrangers mis en cause a légèrement baissé et reste faible : 8,70%.

L'arrivée régulière de migrants venus des camps démantelés sur le territoire national n'a pas eu d'influence sur la délinquance enregistrée à Guéret.

Hommes / Femmes

	MEC	Hommes	%	Femmes	%
2017	227	173	76,21 %	54	23,79 %
2018	216	180	83,33 %	36	16,67 %
2019	299	253	84,61 %	46	15,39 %

Le pourcentage de femmes mises en cause a augmenté et reste faible: 15,39%

4 Les caractéristiques géographiques et temporelles de la délinquance

4.1 Analyse géographique

Répartition pour la circonscription de Guéret des infractions de DVP (2019)

DÉSIGNATION	2019
VAMA	1
VOLS VIOLENCES	5
VOLS EFFRACTIONS	88
VOLS D'AUTOMOBILES	10
VOLS ROUL. & ACCESSOIRES	94
VOLS DE DEUX ROUES	8
VOLS À LA TIRE	17
DÉGRADATIONS	50
INCENDIES VOLONTAIRES	21
TOTAL I.P.S.	**294**

Évolution pour la circonscription de Guéret des infractions de DVP (sur 3 ans)

I.P.S.	2017	2018	évol. 2017/18	2019	Évol. 2018/19	évol. 2017/18
VAMA	0	0	N-S	1	N-S	N-S
VOLS VIOLENCES	7	11	57,14 %	5	-54,55 %	-28,58 %
VOLS EFFRACTIONS	113	91	-19,47 %	88	-3,30 %	-22,13 %
VOLS D'AUTOMOBILES	10	23	130,00 %	10	-56,52 %	0,00 %
VOLS ROUL. & ACCES.	125	91	-27,20 %	94	3,30 %	-24,80 %
VOL DE DEUX ROUES	17	16	-5,88 %	8	-50,00 %	-98,64 %
VOLS À LA TIRE	14	11	-21,43 %	17	54,55 %	21,42 %
DÉGRADATIONS	49	46	-6,12 %	50	8,70 %	2,04 %
INCENDIES VOLONTAIRES	10	26	160,00 %	21	-19,23 %	110,00 %
TOTAL I.P.S.	**345**	**315**	**-8,70 %**	**294**	**-6,67 %**	**-14,79 %**

4.2 Analyse temporelle par circonscription (2017)

Répartition mensuelle des infractions de DVP

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAUX
VAMA	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
VOLS VIOLENCES	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2	1	5
VOLS EFFRACTION	3	8	11	4	11	6	8	7	10	3	10	7	88
VOLS D'AUTOMOBILES	0	0	2	0	0	0	3	0	3	0	2	0	10
VOS ROUL. & ACCES.	17	13	18	7	8	2	2	4	7	2	9	5	94
VOLS DE DEUX ROUES	0	1	1	0	0	1	3	0	2	0	0	0	8
VOLS A LA TIRE	4	0	2	1	1	0	2	1	3	1	0	2	17
DEGRADATIONS	8	4	3	1	8	2	3	2	7	6	5	1	50
INCENDIES VOLONTAIRES	2	2	4	5	2	1	1	1	0	3	0	0	21
TOTAL IPS	34	28	41	18	30	13	22	17	32	15	28	16	294

Répartition par jour de la semaine des infractions de DVP

	L	M	M	J	V	S	D	WE	IND.	TOTAUX
VAMA	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
VOLS VIOLENCES	2	0	2	0	1	0	0	0	0	5
VOLS EFFRACTION	5	6	5	5	7	4	1	2	53	88
VOLS D'AUTOMOBILES	2	0	1	0	0	2	2	1	2	10
VOS ROUL. & ACCES.	1	2	2	2	1	2	1	5	78	94
VOLS DE DEUX ROUES	2	0	1	0	0	2	1	1	1	8
VOLS A LA TIRE	1	2	1	5	2	4	2	0	0	17
DEGRADATIONS	1	10	1	2	3	1	2	2	28	50
INCENDIES VOLONTAIRES	0	2	2	4	1	3	4	1	4	21
TOTAL IPS	14	22	15	19	15	18	13	12	166	294

Répartition par tranches horaires des infractions de DVP

	06H/12H	12H/21H	21H/06H	06H21H	Ind.	TOTAUX
VAMA	0	0	1	0	0	1
VOLS VIOLENCES	1	3	1	0	0	5
VOLS EFFRACTION	7	7	9	11	54	88
VOLS D'AUTOMOBILES	3	3	1	0	3	10
VOS ROUL. & ACCES.	3	3	10	1	77	94
VOLS DE DEUX ROUES	3	3	1	0	1	8
VOLS A LA TIRE	2	9	6	0	0	17
DEGRADATIONS	3	4	16	0	27	50
INCENDIES VOLONTAIRES	0	2	14	0	5	21
TOTAL IPS	22	34	59	12	167	294

B – ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION EXISTANTS

1 – Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD de Guéret

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de GUERET a été créé par arrêté n° 77-2006 du 15 mai 2006 et renouvelé le 5 décembre 2017 pour la période 2017/2020.

Depuis sa création, le CLSPD de GUERET a mis en œuvre plusieurs actions dont les suivantes :

Cadre de vie / habitat :

- Création de trois locaux de proximité
- Aménagement d'aires de jeux (terrain multi sports, terrains de pétanque, aire de jeux pour les 3/10 ans au sein des quartiers
- Travaux d'embellissement des bâtiments collectifs
- Containers d'enfouissement tri sélectif des ordures + installation de composteurs
- Création d'un poste de gardien d'immeuble sur le quartier de Sylvain Blanchet-Madeleine Chapelle-Beauregard

Vie sociale :

- Opération quartiers libres
- Initiatives jeunes/sport santé
- Mise en place d'un dispositif « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir »
- Reconversion d'un poste municipal à temps plein destiné à la médiation et à la prévention
- Animation des antennes de quartier
- Acquisition de 2 mini-bus
- Création d'un centre d'animation à la vie locale (CAVL)

Santé :

- Mise en place d'une commission santé
- Création d'une maison des adolescents

Instance de concertation :

- Création d'un poste à mi-temps de coordinateur
- Mise en place d'une cellule de veille et d'un comité de concertation territoriale

Pour la période 2017/2020, les actions portent sur les programmes suivants :

① Programme d'actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance et prévention de la récidive 2017/2020

Rappel des objectifs : Lutter contre le décrochage scolaire, responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs et responsables de leur parcours, lutter contre l'oisiveté et la marginalisation, proposer un projet individuel permettant de lutter contre la récidive et inscrire le jeune dans un parcours de formation conduisant à l'emploi.

Propositions du groupe de travail (3 réunions de travail) :

- Rechercher à coordonner sur le plan local les actions menées par les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) en vue d'établir un travail dans la durée et d'instaurer une planification pour permettre aux acteurs locaux d'agir sur l'ensemble des projets. La mise en place d'un CESC départemental peut aller dans ce sens.

- Apporter une attention particulière auprès des jeunes issus de la communauté tsigane en s'appuyant sur le projet social du centre tsigane de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) (*Montage de projets, soutien financier, échanges d'informations…)*

- Former des acteurs publics qui interviennent auprès de la communauté des gens du voyage.

- Renforcer et améliorer l'accueil des jeunes en Travail d'Intérêt Général (TIG) par la collectivité sur des secteurs d'activités tels que l'animation, les arts vivants, la restauration, les espaces verts…

- Établir une convention avec les organismes de formation *(AFPA, Mission Locale, Greta …)* pour accueillir les jeunes identifiés par le CLSPD.

② Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique 2017/2020

Rappel des objectifs : Lutter contre le sentiment d'insécurité, contre les incivilités et les dégradations.

Propositions du groupe de travail (3 réunions de travail) :

- Dans le cadre de la cellule de veille, mettre en place un croisement des faits constatés à travers plusieurs indicateurs *(Faits relatés par la police, les bailleurs sociaux, la ville…)* Exemple *: Nuisances, dégradations, rassemblements, cambriolages, violences…*
- Établir et rendre public un guide sur la tranquillité publique dans lequel figureraient les acteurs concernés.
- Mettre en place un protocole établissant une coordination entre l'intervention du médiateur de la ville de Guéret selon sa fiche de poste et la police (*Passage de la tranquillité publique à la sécurité publique)*
- Créer un deuxième poste de médiateur pour agir en binôme et pour avoir toujours une présence durant les périodes de congés ou de maladie. Ce poste pourrait être plus sur un profil de travailleur de rue.

③ Programme d'actions consacré à la commission santé 2017 /2020

Rappel des objectifs : Prévenir des conduites à risque chez les plus jeunes, identifier l'état de santé des jeunes pour agir contre les comportements à risques ; monter des projets de santé publique en responsabilisant le public addictif.

Propositions du groupe de travail (3 réunions de travail) :

- Renforcer les moyens auprès des acteurs locaux pour réduire les risques lors de manifestations festives (Conventionnement avec les organisateurs pour intégrer dans leurs manifestations la présence d'un acteur local pour réduire les risques avec la mise en place d'une charte ou d'un protocole conçu par l'ANPAA 23).
- Établir un recueil de données sur l'état de santé des jeunes du second degré jusqu'à 16 ans sur notre territoire en vue d'apporter des préconisations sur les besoins identifiés.
- Proposer des formations auprès du personnel (associatif ou municipal) présent lors de soirées festives pour mieux maîtriser les gestes de prévention des risques type PSC Niveau 1.

④ Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Rappel des objectifs : Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales Aide aux victimes

Propositions du groupe de travail :

- Créer un réseau d'interconnaissance sur les missions des uns et des autres avec des outils de partage d'informations, de formations, de manifestations (bien connaître les dispositifs mis en place pour pouvoir mieux les appliquer – Exemple : Hébergement d'urgence, téléphone grand danger…)
- Proposer des formations pour être en capacité de détecter les souffrances cachées et mettre en place des écoutes bienveillantes, répondre et orienter au mieux les victimes (La ville pourrait avoir un rôle actif sur ce sujet en proposant des formations auprès des agents qui sont en contact du public).

Le CLSPD de Bourganeuf

Le CLSPD de Bourganeuf a été créé en 2011 et réactualisé en 2015, tout en conservant ses principes d'action : en matière de sécurité, de lutte contre la délinquance et dans le cadre de la prévention. Il s'est réuni de droit le 12/03/2019 (bilans 2016 – 2017 et 2018), le 22/09/2015 (bilans 2012 – 2013 et 2014). Pour le bilan de l'année 2019, il s'est réuni le 26/11/2019.

La gouvernance locale s'est construite dans un réseau de confiance constitué de l'ensemble de ses partenaires, et, dans la pure stratégie départementale de la prévention de la délinquance (CDPD), notamment sur les actions retenues : mineurs exposés à la délinquance et prévention de la récidive - La prévention des violences aux femmes, les violences intra-familiales et l'aide aux victimes – amélioration de la tranquillité publique et lutte contre la drogue.

Cette confiance réciproque démontrée a appuyé les suggestions du CLSPD, en particulier sur sa réflexion de décembre 2017, concernant la Police de Sécurité du Quotidien. A cette occasion, les priorités ont été confortées, et notamment la « Gendarmerie Partenariale » dont le maintien, voire l'amélioration de ses moyens en personnels et matériels est souhaité. Une collaboration étroite est avérée et remarquée avec ce service public.

Dans le cadre du dialogue de gestion annuel (1 réunion par semestre), ce partenariat se confirme par un bilan des actions menées et par l'élaboration des actions à envisager ; principalement avec la Gendarmerie, AGORA, les établissements scolaires et le Centre Hospitalier. Conformément à la réunion de droit du 12/3/2019, chaque collège (élus, services publics et société civil) s'engage, à son niveau, dans la continuité des principes d'action de prévention. Une difficulté demeure, sur le plan local, concernant les violences conjugales, notamment dans un cadre préventif et orienté (quel public, de quelle manière etc....). En effet, en accord avec la déléguée départementale, une action unique est envisagée avec AGORA, le CCAS local et les autres interlocuteurs avérés dans ce domaine afin de répondre au mieux aux directives nationales.

① Bilan Étape Local Jeunes (1er semestre 2019)

Rappel des objectifs éducatifs :

L'épanouissement :
- Favoriser le développement des loisirs de proximité et des vacances pour tous les jeunes du territoire ;
- Favoriser l'ouverture sur le monde ;
- Favoriser l'échange, le dialogue.

La socialisation :
- Appréhender et respecter les règles de vie en collectivité ;
- Valoriser les actions collectives ainsi que les rencontres ;
- Développer une dynamique de mixité sociale et de parité ;
- Favoriser le vivre ensemble.

La responsabilisation :
- Développer l'autonomie, la dimension acteur des jeunes, individuellement et au sein d'un groupe ;
- Permettre l'engagement ;
- Contribuer à faire prendre conscience des enjeux sociétaux.
- Développer l'accueil, les échanges, les découvertes et l'implication des jeunes au sein du lieu.

Présentation de l'activité :

Le Local Jeune est ouvert du mardi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00, le lundi de 13h00 à 18h00. Les jeunes sont libres d'aller et venir dans cet espace.

Les jeunes ont à leur disposition une console de jeux vidéo, une table de ping pong, un baby foot, un billard. Nous avons aussi un stock de jeux de plateau.

Des activités sont programmées tous les mercredis après-midi et sur les petites vacances.

Les éléments d'évaluation 1° semestre 2019 :

- 44 activités programmées ;
- 128 jeunes différents présents ;
- un renouvellement de 20 % des jeunes adhérents ;
- une mixité filles / garçons à parfaire ;
- « un accompagnement de projets » vacances qui a permit à 5 jeunes filles de partir en autonomie durant l'été ;
- poursuite du partenariat avec le collège et le lycée ;
- 4 temps informations jeunesse sur la sexualité, les risques addictifs.

② Bilan de la Gendarmerie

Situation générale :

- 2 800 habitants environ (2 732 en 2015)
- 22, 54 km²
- 121 habitants/km²

Délinquance à Bourganeuf au cours des années 2016 – 2017 – 2018 – 2019 :

Atteintes volontaires à l'intégralité physique

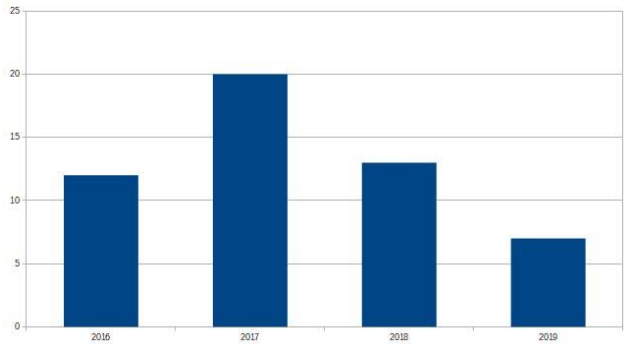

Atteintes à la tranquillité publique

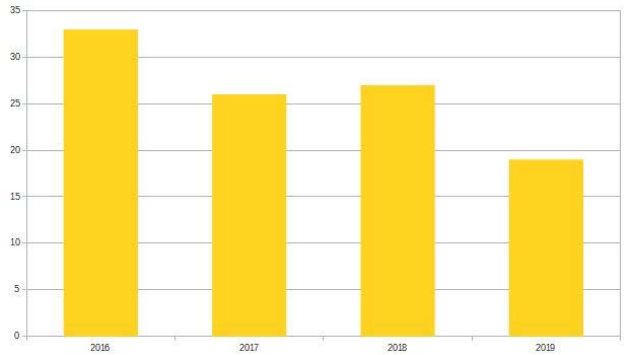

Atteintes aux biens

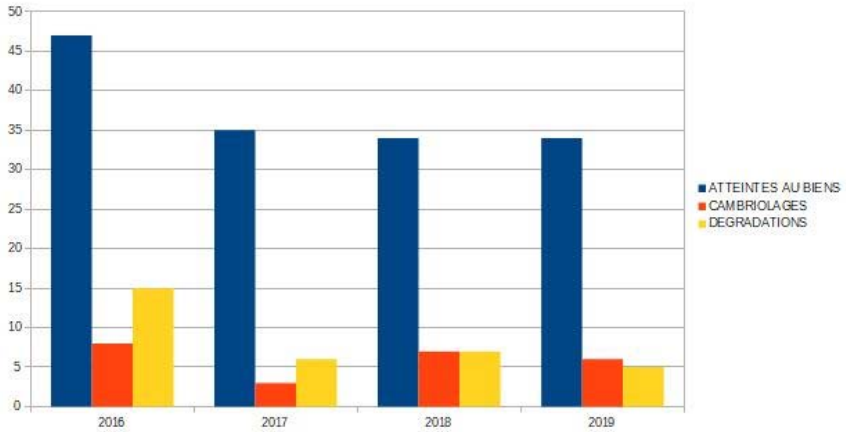

Actions de prévention en 2019 :

1/ Permis piéton et Internet

2/ Méfaits réseaux sociaux avec classe de CM2 et parents

3/ Méfait internet Lycée Delphine Gay

4/ Consultations sûreté

5/ Présence d'un stand au forum des associations de Bourganeuf – Prévention en général.

Le CLSPD de La Souterraine

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de LA SOUTERRAINE a été créé par arrêté n° 200-2018 du 8 novembre 2018. La première réunion d'installation a eu lieu le 9 janvier 2019 à la Mairie de LA SOUTERRAINE en présence de Mme la Préfète et de M. le Procureur de la République.

Il est composé de :

- représentants des services de l'État : Gendarmerie, DDSEN, Proviseur Lycée LOEWY, Directeurs des écoles élémentaires, DDCSPP, PJJ ;
- élus de la commune : le délégué à la prévention et 5 membres du conseil municipal ;
- personnels de la collectivité : Directrice Générale des Services et Directeur des Services Techniques ;
- représentants d'associations, établissements ou organismes agissant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

Ses objectifs sont :

- la mise en place d'un «Plan local d'actions de prévention de la délinquance» (PLAPD) ou « Contrat local de sécurité » (CLS) ;
- orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance : actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales, aide aux victimes, amélioration de la tranquillité publique ;
- l'outil privilégié : «schéma local de tranquillité publique» ;
- la vidéoprotection, la médiation etc…

Le CLSPD de La Souterraine a créé trois groupes de travail :
- un groupe « violences intrafamiliales » piloté par le CCAS de LA SOUTERRAINE ;
- un groupe « prévention jeunesse » piloté par la MJC ;
- un groupe « incivilités et tranquillité publique » piloté par la Gendarmerie.

2 - Le quartier Albatros en politique de la Ville

La prévention de la délinquance est un axe de travail du contrat de ville du Grand Guéret, confirmé dans le protocole d'engagements renforcés et réciproque. En effet des jeunes en rupture dans leur parcours scolaire, non qualifiés et sans activité sont représentatifs dans le quartier de l'Albatros d'une partie de la population de moins de 3 ans et en proie à l'oisiveté.

Les actions spécifiques du contrat de ville sur le soutien à la parentalité (programme de soutien à la famille et à la parentalité, le programme de réussite éducative) sont les premiers remparts à la délinquance en aidant les familles, et notamment monoparentale, à réinvestir le champ de l'école, de la communication intra-familiale et de l'autorité. Ce sont 20 familles par an qui sont accompagnées.

Le maillage des acteurs de terrain est un second moyen d'éviter le basculement dans la délinquance, puisqu'un repérage des jeunes est fait par les associations ou les médiateurs sociaux avec une prise de contact et l'établissement d'une relation de confiance. Ainsi ces jeunes sont progressivement orientés vers les structures d'accompagnement appropriées à leur besoin (Mission locale, Local jeune, Maison des adolescents, Pôle emploi, etc.)

Enfin il y a les actions spécifiques du contrat de ville conçues pour eux ou avec eux dans cet objectif de les sortir des halls d'immeuble :

- Urban Guinguette : tremplin musical et management, imaginé par un groupe de jeunes se retrouvant en bas des immeubles de l'îlot Brésard pour rapper. Travail avec des professionnels, répétitions, concerts et en attente le tournage d'un clip ;

- Un adulte relai dédié à la médiation avec les jeunes qui a constitué un groupe de 10 jeunes de moins de 17 ans, oisifs ou en voix de l'être à la fin de la scolarité obligatoire, et organise avec eux des temps de rencontres et des montages de projets (soirées jeux, sortie sportives…) ;

Sa présence dans le quartier en fait le premier observateur des conflits ou problématiques qui y ont lieu. Son rôle est d'en référer au coordinateur du CLSPD, M.KARHADJI, qui est aussi son chef de service. Ainsi la cellule de veille du CLSPD peut se saisir des situations individuelles et mettre en place la remédiation nécessaire ;

-L'action « rapprochement police population » conduite par le Conseil Citoyen et la DDSP : Intervention d'un policier en uniforme dans le quartier sur un temps dédié aux bonnes pratiques d'internet et au cyberharcèlement. L'occasion de prévenir les dérives de l'outil internet mais aussi de présenter la mission de prévention des forces de sécurité pour changer l'image répressive de la police.

3 - La Police de Sécurité au Quotidien (PSQ)

Zone Gendarmerie

La présente fiche a pour objet de faire un bilan de la mise en place de la police de sécurité du quotidien sur les huit premiers mois de l'année 2019 dans les domaines suivants : mise en place d'un bureau d'ordre, réunions de contact avec les élus et services de contact avec la population.

1. Bureaux d'ordre

Les bureaux d'ordre mis en place par les deux compagnies de Guéret et d'Aubusson continuent de donner satisfaction et leur fonctionnement a trouvé maintenant son rythme de croisière.

2. Réunions de contact avec les élus

Chaque compagnie a poursuivi l'organisation de réunions d'information à destination des élus en programmant au deuxième trimestre une réunion au niveau de chaque chef-lieu de communauté de brigades et de brigade autonome. Ces réunions, comme au premier trimestre, ont encore mobilisé un faible nombre d'élus. On ne peut déduire de cette faible mobilisation un désintérêt pour la fonction sécurité sur leur commune, bien au contraire. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le nombre déjà élevé de réunions auxquelles ils doivent assister, au niveau communal, intercommunal et départemental.

3. Services de contact avec la population

La mise en place de la PSQ a généré une hausse des services de contact avec la suppression des Premiers à Marcher (PAM 2) et une réorientation des services de nuit.

Ainsi, la compagnie de Guéret a effectué 4282 services et prises de contact et produit 456 fiches de renseignements simplifiées (FRS) entre le 01/01 et 31/08.

La compagnie d'Aubusson a quant à elle mis sur pied 8695 services et prises de contact et généré 776 FRS.

Les permanences se poursuivent dans les maisons de service et d'accueil du public (MSAP) de Bénévent-l'Abbaye (COB Bourganeuf) et de Lavaveix-les-Mines (COB Aubusson), même si les gendarmes présents sont très peu sollicités (1 à 2 contacts par demi-journée).

L'activité « prévention » se maintient avec l'intervention des différents référents présents au sein des communautés de brigades, que ce soit les correspondants sûreté, les référents scolaires et le Formateur Relais Anti-Drogue (FRAD).

Depuis l'été, la COB de La Souterraine a mis en place des patrouilles VTT au centre-ville de La Souterraine et aux abords des lieux touristiques grâce au don de deux vélos faits par l'association des « Amis de la Gendarmerie ». Cette initiative contribue à faciliter la surveillance et le contact. Elle a trouvé un écho favorable auprès des élus, de la population mais aussi des gendarmes. Cette expérimentation sera élargie aux autres communautés de brigades au cours de l'année 2020.

La compagnie de Guéret a mis en place une « lettre aux élus » trimestrielle appréciée par les maires, tout comme le mailing qui leur est adressé pour les informer au plus tôt d'interventions sur leur commune, notamment de nuit et le week-end.

Il faut encore que les unités améliorent la formalisation du passage des gendarmes lors des enquêtes de voisinage qui n'est pas encore systématisée.

L'EDSR de la Creuse participe à la PSQ par des missions de prévention sur les axes et par des stationnements dans les communes au contact de la population. Des journées d'action de sécurité routière sont régulièrement organisées dans les clubs des aînés ruraux et dans les établissements scolaires. Des séances d'instruction et de révision du code de la route sont programmées au niveau départemental. Enfin, plusieurs actions sont programmées au cours de l'année au profit des motards (révision des acquis, reprise de guidon, cyclo-cool…).

Zone Police

La présente fiche fait un bilan de l'activité du commissariat de police en matière de Sécurité du Quotidien.

Tout d'abord, l'expression "Police de Sécurité du Quotidien" est abandonnée par la DCSP, tant la formule laissait à penser que la Sécurité n'était que le problème de la Police. En effet, le sens même du maître mot "partenariat" et de l'expression "coproduction de sécurité", au cœur de cette philosophie d'action, souligne la nécessaire implication de tous. Voilà pourquoi, le terme de "Sécurité du Quotidien" n'est plus employé.

Le 20 juin 2019, un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) a été réuni à la Cité Administrative de Guéret à mon initiative (cf. pièce jointe). Tous les conseils de quartier se sont exprimés sur leur situation d'insécurité en présence du Maire de Guéret et du directeur de Creusalis. Il en est ressorti des problématiques d'occupation de hall d'immeubles sur plusieurs bâtiments des cités du Docteur Brésard et d'Olivier de Pierrebourg, de vitesse des véhicules sur certains axes, de voitures abandonnées dans certains parkings et de voisins bruyants.

Depuis cette date, la Police Nationale a répondu aux attentes des habitants, dans le cadre des missions qui étaient les siennes, par une action accrue en matière de contrôle de vitesse et d'envoi de véhicules en fourrière, nouvellement créée.

Le 3 décembre 2019, un GPO a été réuni sous la direction de la Commandante DESROZIER pour les quartiers Maindigour et Centre-ville, y incluant le quartier « Albatros » en Politique de la Ville. CREUSALIS a présenté les aménagements de sécurité réalisés à son initiative (barrières de protection devant Madeleine Chapelle et réhausseur sur la chaussée de l'avenue du Poitou) ainsi que son nouveau conciliateur, Thierry BOURDEAU (ancien président de l'association OASIS).
Les habitants ont réévoqué l'occupation des halls d'immeubles, 10 et 12 rue du Docteur Brésard, et 12 rue Olivier de Pierrebourg.

Depuis cette date, la Police Nationale a effectué plusieurs contrôles d'identité en fin d'après-midi et en soirée à ces adresses. Il n'a pas été constaté d'infraction d'attroupement au sens de l'article L 126-1 du code de la Construction et de l'habitation (*fait d'entraver délibérément la libre circulation des occupants ou le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité*).
Un nouveau GPO se réunit le 7 décembre 2019, pour les quartiers La Rodde et Jouhet.

GPO de la DDSP 23

Le jeudi 20 juin 2019, la DDSP 23 a réuni son 1er GPO.

L'attente de cette première rencontre a pu se mesurer par le nombre de participants. Monsieur le Maire de Guéret, des représentants des différents quartiers et du conseil citoyen, le directeur de l'habitat collectif de la commune, entre autres, étaient présents.

Le Commissaire Divisionnaire François GAILLARD, DDSP de la Creuse, a animé cette réunion avec pour fil conducteur le dispositif des "tables à idées". Les participants ont eu un rôle actif. Ils se sont positionnés par quatre ou cinq autour de quatre tables, et chacun a dû noter quatre problèmes rencontrés sur la commune en les listant par ordre de priorité sur des papiers adhésifs jaunes.

Ensuite, les acteurs de chaque table ont mis en commun leur réflexion pour qu'il ne reste que cinq problèmes par table inscrits sur des papiers adhésifs roses.

Pour la 3ème étape, deux groupes regroupant chacun deux tables ont été constitués. Les participants de chaque groupe ont collé les problèmes inscrits sur les papiers adhésifs sur un tableau en les regroupant par thème. Puis 6 gommettes ont été remises à chacun des acteurs qui ont priorisé chaque proposition en plaçant à côté les gommettes en fonction de l'importance accordée (1 gommette = faible, 2 gommettes = moyen, 3 gommettes = important).

Un rapporteur par groupe a ensuite restitué les trois propositions ayant obtenu le plus de suffrage.

Monsieur le DDSP les a synthétisées dans un tableau commun. Collégialement il a été déterminé qui devait intervenir en fonction du problème soulevé et dans quel délai. Une prochaine réunion du GPO permettra de faire un premier bilan et de poursuivre cette démarche.

Un verre de l'amitié a conclu cette première rencontre.

4 - Mise en place du comité de prévention des actes de malveillance contre le monde agricole

Les difficultés rencontrées par le monde agricole se doublent depuis plusieurs mois d'actes de délinquance visant plus particulièrement les agriculteurs.

Le département de la Creuse se situe pour l'instant à un étiage bas en ce qui concerne cette délinquance mais la vigilance s'impose (I).

La gendarmerie, en prise directe avec les territoires ruraux, s'est dotée d'outils de lutte contre ces phénomènes en mettant en place la cellule DEMETER et en signant une convention nationale avec la FNSEA et les JA (II).

Sur ce modèle, le groupement de gendarmerie de la Creuse travaille à l'établissement d'une convention locale incluant un système d'alerte par SMS ou une application spécifique sous Android (III).

Recensement des actes malveillants contre le monde agricole en Creuse

Nombre de faits agriculteurs victimes	2017	2018	2019
	210	147	160

En 2019, en Creuse, les faits où les agriculteurs se sont déclarés victimes représentent 5 % de la délinquance constatée du groupement de gendarmerie. Entre 2017 et 2018, ces faits subissaient une tendance baissière de 30 % pour augmenter de manière non significative de 8,8 % entre 2018 et 2019.

Le domaine où les délits sont les plus nombreux concerne les vols simples sur domaine privé ou exploitation à hauteur de 85 faits en 2019. Il s'agit en fait de vols de carburant, de vols d'animaux ou encore de batteries de clôture. En 2019, il n'est constaté aucun fait de destruction ou de cruauté envers les animaux.

La vigilance s'impose cependant.

En 2017, le groupement de gendarmerie départementale de la Creuse avait mis fin aux agissements d'une équipe spécialisée dans le vol de batteries. Entre autres professions, les agriculteurs avaient été lourdement impactés.

Enfin, nombre de faits (vols de carburant, de clôtures, de batteries ou d'animaux) ne sont jamais portés à la connaissance de la gendarmerie et demeurent sans enquête.

La cellule DEMETER et la convention nationale

Depuis quelque temps, les agriculteurs sont la cible d'actes de délinquance. Il peut s'agir d'actes crapuleux d'opportunité ou commis par des groupes organisés. D'autres peuvent être basés sur des motivations idéologiques, commis par des groupuscules animalistes ou anti-spécistes ou encore de simples comportements tendant à nuire à l'image des agriculteurs (agri-bashing) sans commission d'infractions.

Au regard de son implantation rurale, la gendarmerie nationale a pris en compte les attentes légitimes des acteurs en milieu agricole en mettant en place début octobre 2019, une cellule nationale de suivi dédiée au monde agricole baptisée DEMETER (déesse grecque de l'agriculture et des moissons).

Cette cellule a pour but de :

- renseigner les autorités notamment en anticipant les pics de crise et les troubles à l'ordre public ;
- centraliser et analyser les informations liées aux phénomènes de délinquance pour faciliter leur compréhension et leur détection afin d'adopter les mesures préventives et dissuasives ;

- procéder aux rapprochements utiles ;
- faciliter l'octroi et l'emploi des moyens au niveau national ;
- proposer d'adapter le cadre juridique, la doctrine d'emploi et les méthodes d'enquête, aux plans national et international ;
- orienter les actions de prévention vers les secteurs agricoles les plus impactés par les atteintes.

Cette cellule est composée de plusieurs services : la sécurité publique, le renseignement, la police judiciaire et la communication. L'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) et le service central de renseignement criminel (SCRC) y apportent leur concours.

Parallèlement, le ministre de l'intérieur, le DGGN et les présidents de la FNSEA et des JA ont signé dans le Finistère une convention de partenariat définissant cinq axes d'effort dont :

- un volet prévention destiné à renforcer les contacts aux niveaux national et départemental, à promouvoir une démarche partenariale de prévention situationnelle et de sécurité économique dans les départements et enfin à optimiser le partage de l'information pour anticiper et mieux protéger ;
- un volet judiciaire: outre le renforcement de la lutte contre les phénomènes d'appropriation sériels au préjudice du monde agricole, la convention met aussi l'accent sur la détection et la neutralisation des nouvelles menaces émanant de groupes hostiles à certains secteurs d'activité agricole.

Le projet de convention départementale

Dans la continuité de cette montée en puissance, le groupement de gendarmerie de la Creuse travaille à la signature d'une convention passée entre Madame la Préfète, la Gendarmerie, la Chambre d'agriculture de la Creuse, la FDSEA et les JA, mais aussi le lycée agricole d'Ahun.

Elle aurait comme ligne directrice de :

- la lutte contre les délits d'appropriation au préjudice des agriculteurs dans les zones rurales ;
- la lutte contre l'agri-bashing ;
- la lutte contre les actions « antispécistes » et « animalistes ».

En corollaire de cette dernière, il s'agirait de mettre en place un dispositif « agriculteurs vigilants » en développant une alerte SMS « AGRI VIGIE » ou une application sous android. L'évaluation technique est en cours.

Parallèlement, le groupement de gendarmerie de la Creuse mettrait à disposition des adhérents (syndiqués ou non) ses référents sûreté pour faire des interventions de prévention ou certains audits de sûreté.

Les consultations ont commencé avec monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Creuse.

5 - L'Intervenant Social dans les services de Police et de Gendarmerie

L'Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) du Conseil Départemental de la Creuse intervient sur tout le département. Elle a pour missions :

- d'assurer l'interface entre les services sociaux du Conseil Départemental et les gendarmeries et le commissariat ;
- d'évaluer les besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion des saisies des forces de l'ordre pour les situations de violences intra- familiales, situations de vulnérabilité, de détresse sociale ;
- de relayer l'information auprès des travailleurs sociaux concernés pour une mise à disposition ou une intervention de proximité ;
- d'assurer l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation des victimes et leur accompagnement physique dans les démarches ;
- de faciliter l'accès aux services sociaux, l'accès aux droits.

Elle peut être saisie par le commissariat, les brigades de gendarmerie, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, les partenaires sociaux et les victimes elles-mêmes.

Elle est référente de l'Unité d'Accueil Médico-Judiciaire et, dans ce cadre, apporte un soutien socio-éducatif auprès des mineurs victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du lieu d'audition.

L'ISCG est une personne ressource concernant les violences conjugales auprès des travailleurs sociaux du CD 23 et des partenaires extérieurs.

Les chiffres 2018 :

211 nouvelles situations dont :

- 19 mineurs garçons (11 victimes, 1 mis en cause, 7 hors champ pénal)
- 32 mineures filles (27 victimes, 5 hors champ pénal)
- 150 femmes (118 victimes, 3 mises en cause, 29 hors champ pénal)
- 10 hommes (6 victimes, 2 mis en cause, 2 hors champ pénal)

* 27 saisines Police
* 116 saisines gendarmeries
* 68 saisines extérieures (services sociaux CD 23 et spécialisés, usagers, autres)

Problématiques des 161 victimes au moment de la saisine :

- 109 problématiques liées à la famille (dont 70 situations de violences au sein du couple, 20 situations de violences par ex-conjoint)
- 36 problématiques liées aux mineurs (dont 28 situations de violences sexuelles, 5 violences par ascendant)
- 7 problématiques liées à la vulnérabilité
- 5 problématiques liées à l'intégrité des personnes
- 4 autres (logement)

* 10 recueils d'informations préoccupantes enfance
* 4 informations préoccupantes personnes vulnérables
* 404 entretiens avec les usagers (VAD, rencontres et entretiens téléphoniques)

Les chiffres 1er semestre 2019 :

98 nouvelles situations dont :

- 6 mineurs garçons (4vistimes, 1 mis en cause et 1 hors champs pénal)
- 18 mineures filles (dont 16 victimes, 2 HCP)
- 7 hommes (4 victimes, 2 mis en cause et 1 HCP)
- 67 femmes (65 victimes, 2 HCP)

* 9 saisines police
* 58 saisines gendarmerie
* 31 saines extérieures (dont 20 par les services sociaux)

Problématiques des 89 victimes au moment de la saisine :

- 43 violences physiques
- 16 violences psychologiques
- 14 violences sexuelles
- 5 conduites à risque
- 5 difficultés éducatives

* 7 recueils IP enfance et personnes vulnérables
* 178 entretiens
* 571 relations partenaires

Les chiffres de l'activité de l'ISCG sont assez stables en terme de situations repérées et orientées. Il est toutefois à noter une baisse des saisines par le commissariat (43 situations en 2017). Une rencontre va être proposée avec les services de Police afin d'envisager d'autres pistes de fonctionnement pour faciliter les échanges.

L'ISCG et ses missions semblent bien repérées par les travailleurs sociaux du CD 23, les services sociaux spécialisés tels que le service social hospitalier, l'AECJF etc... Un travail de proximité se mène au quotidien avec l'ARAVIC France Victimes, Intermède 23, le CAC, les forces de l'ordre et tous les partenaires qui interviennent sur le territoire.

L'ISCG a participé à des journées de formation sur les violences conjugales organisées par la Déléguée aux droits des femmes avec tous les partenaires.

Une formation s'est mise en place en 2017 en direction des travailleurs sociaux du milieu hospitalier, et en 2018 pour le personnel du service d'urgence du CH (médecins, infirmiers et personnel d'accueil, AS).
Une formation des référents violences intrafamiliales en gendarmerie est programmée en novembre prochain.

Ces journées apportent des connaissances sur le mécanisme des violences, leurs conséquences, les dispositifs de lutte en place sur le territoire, et permettent la présentation de tous les partenaires afin de faciliter le repérage, la prise compte et l'accompagnement des victimes.

En fin d'année 2018, la mise en place d'un appartement dédié à l'accueil des femmes victimes de violences, a permis le départ de plusieurs femmes avec ou sans enfants dans des conditions très favorables. Les orientations vers ce dispositif sont en majorité faites par l'ISCG.

L'ISCG se forme régulièrement et participe également aux réunions régionales de l'Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie (enrichissement des connaissances, échanges sur les pratiques, rompre l'isolement d'un tel poste, etc…)

6 - Les principales mesures en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

Accueil, écoute, orientation, information juridique des victimes :

Plusieurs structures assurent un travail d'accompagnement psychologique, juridique ou social :

- Intermède 23, accueil de jour assure une écoute et une orientation globale (100 femmes reçues/an). Structure rattachée au Comité d'Accueil Creusois - financement 80 % État (DDCSPP – BOP Droits des femmes) ;

- le **CIDFF** (centre d'information aux droits des femmes et des familles) apporte des informations juridiques anonymes et gratuites dans le domaine notamment du droit de la famille (questions autour du droit de garde, de la pension alimentaire, du logement…) (environ 70 femmes / an) – financement 80 % Etat (DDCSPP – BOP Droits des femmes) ;

- l'ARAVIC-France Victimes 23 conseille les victimes et les accompagne dans leur parcours judiciaire (environ 80 femmes victimes de violences / an) – financement Etat (Justice principalement et DDCSPP sur certaines actions). En cas de plainte ARAVIC-France Victimes 23 est saisie du dossier et recontacte la personne ;

- Intervenante sociale en commissariat et en brigades de gendarmerie. Cette travailleuse sociale du conseil départemental est spécialisée dans la prise en charge des violences intra-familiales. Une fiche lui est systématiquement transmise par les forces de l'ordre lorsqu'ils sont confrontés à une situation. Elle peut ainsi recontacter les victimes pour un suivi social. Partenariat État (FIPD)/ Conseil Départemental.

Hébergement des femmes victimes de violences :

- Une **convention première urgence** permet aux forces de l'ordre de mettre directement à l'abri les femmes victimes de violences la nuit et les week-ends (déclenchement d'une prise en charge hôtel et taxi). Cette convention est mobilisée 5 à 10 fois par an - Partenariat et financement État (DDCSPP) – Conseil Départemental ;

- Un appartement d'urgence pour les femmes victimes de violences est disponible à Guéret. Cet appartement, géré par le CAC peut héberger simultanément 2 femmes accompagnées de leurs enfants. Un protocole de mobilisation de l'appartement a été élaboré avec les partenaires afin d'assurer une prise en charge coordonnée dans le cadre de ce dispositif. Financement Etat (DDCSPP – BOP droits des femmes) ;

- Convention Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) : Une convention entre l'accueil de jour et le SIAO permet une coordination rapprochée en vue de trouver des solutions d'hébergement dans des délais rapides. Financement Etat (DDCSPP).

Coordination, communication, formation, sensibilisation

En complément de la **commission départementale présidée par la Préfète**, la coordination entre les partenaires est assurée par des groupes de travail thématiques animés par la déléguée aux droits des femmes.

- Une **fiche-réflexe** pour les personnels soignants de l'hôpital a été mise en place avec le service d'urgence de l'hôpital de Guéret et les partenaires (procureur, forces de l'ordre, conseil départemental,

associations). L'objectif de ce travail était de clarifier les rôles de chacun et fluidifier la prise en charge des femmes victimes de violences. L'hôpital d'Aubusson adopte également cette démarche (en cours) ;

- Une **plaquette de communication grand public** diffusée largement permet de communiquer sur la marche à suivre et sur les numéros utiles ;

- Des **formations** à l'attention des professionnels sont dispensées chaque année (cibles prioritaires : personnels soignants, travailleurs sociaux, forces de l'ordre, professionnels du droit).

Dispositifs partenariaux visant la lutte contre la récidive en lien avec les violences conjugales dans le département :

- Téléphone grave danger : Le téléphone grave danger est un dispositif de télé-surveillance permettant à une femme menacée de faire intervenir les forces de l'ordre très rapidement. Ce dispositif a été mis en place par le procureur depuis février 2017. A ce jour il n'a pas encore été mobilisé ;

- Mosaïque 23 - L'espace Rencontre « Mosaïque 23 » permet de proposer l'exercice du droit de garde dans un milieu protégé et/ou d'effectuer un passage de bras sans que les parents ne se rencontrent. Ce dispositif permet de sécuriser le parent non violent et l'enfant en cas de violences conjugales (environ 10 % de leurs interventions). A ce titre, ce dispositif permet de lutter contre la récidive. Financement CD23, CAF, Etat (DDCSPP) ;

- Groupe de parole pour les auteurs : série d'ateliers de parole « Maux pour mots » mis en place par le SPIP pour les auteurs de violences incarcérés à la prison de Guéret. Ce dispositif n'est pas spécifique aux auteurs de violences conjugales mais ils sont largement représentés dans les présents ;

- Convention de prise en charge psychologique des auteurs de violences conjugales. Cette convention vise à apporter, dans le cadre d'une réponse pénale, une réparation pour la victime et une sanction pour le mis en cause ainsi qu'un mode de prévention contre la réitération ou la récidive, en engageant l'auteur à effectuer une prise en charge psychologique - Partenariat État (financement FIPD)/ Parquet / Aravic / Psychologue).

C – FICHES ACTIONS DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 - 2024

Les trois axes majeurs de la stratégie nationale, à savoir le programme pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes, le programme à l'intention des jeunes exposés à la délinquance et le programme pour améliorer la tranquillité publique constituent les trois priorités du PDPD de la Creuse.

Lors du Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance du 25 janvier 2019, il a été proposé le nouveau Plan Départemental de Prévention de la Délinquance s'appuie sur les synthèses des travaux des CLSPD ainsi que sur les données statistiques concernant la délinquance dans le département.

Aussi, Mme la Préfète a proposé que chaque CLSPD organise, d'une part, une réunion regroupant tous les acteurs locaux de leur choix sur les trois thèmes (jeunes, violences intrafamiliales, tranquillité publique) et retranscrive d'autre part, les conclusions des échanges sous forme de fiches indiquant les actions à mettre en œuvre, les objectifs, les intervenants et/ou acteurs, les moyens, les indicateurs de résultats.

La synthèse des différentes propositions est faite par le Service des Sécurités à la Préfecture de la Creuse.

La Déléguée du Préfet aux Droits des Femmes, a souhaité également proposer des fiches d'actions concernant le programme pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes.

FICHE ACTION – PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 – 2024

(proposée par M. Kharadji, Coordinateur du CLSPD de Guéret)

Programme :

- **les jeunes exposés à la délinquance**
- ☑ **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- **la tranquillité publique**

Action : Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes				
Sous-Action	**Objectifs**	**Intervenants/Acteurs**	**Moyens**	**Indicateur de résultats tant qualitatifs que quantitatifs**
Créer un réseau d'interconnaissances sur les missions des uns et des autres _____ Proposer des formations pour être en capacité de détecter les souffrances	Avoir un outil de partage, d'informations, de formation, de manifestations, d'ateliers… _____ Répondre et orienter au mieux les victimes vers les organismes concernés	DDCSPP, CD 23, Tribunal de Grande Instance, ARAVIC, CDAD de la Creuse, CIDFF Ville de Guéret	Chaine opérationnelle _____ Mise en place de formation auprès des agents municipaux qui sont en contact permanent auprès du public	

FICHE ACTION – PLAN DEPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE 2020 – 2024
(proposée par M. Beauquesne, Coordinateur du CLSPD de La Souterraine)

Programme :

- ☐ **les jeunes exposés à la délinquance**
- ☑ **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- ☐ **la tranquillité publique**

Action : Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales

Sous-Action	Objectifs	Intervenants / Acteurs	Moyens	Indicateurs de résultats
Communiquer et sensibiliser le tout public sur ce que sont les violences intrafamiliales et les dimensions sexistes dans ces violences L'augmentation des faits recensés peut laisser penser que la « parole se libère » peu à peu chez les victimes. On peut y voir l'effet positif des campagnes d'information de la population, de l'incitation à porter plainte et des dispositifs d'écoute mis en place depuis plusieurs années. La place des femmes dans la cellule familiale reste parfois très figée et de jeunes garçons reproduisent des comportements sexistes parfois violents.	- Communiquer et sensibiliser sur ce que sont les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes en intégrant la dimension sexiste et homophobe	DDCSPP (Déléguée aux droits des femmes) Conseil Départemental DASEN	- Créer un annuaire des intervenants avec le questionnement suivant : - De quel cas s'agit-il ? - Ou s'adresser ? - A qui s'adresser ? (Et ses domaines d'intervention) - Créer des temps forts de communication sur ce thème intéressant l'ensemble des publics jeunes, familles, retraités. - Les phases de cette communication incluraient : - Sensibilisation des publics jeunes (scolaires, ALSH, clubs de sport…) afin de prévenir les comportements violents et sexistes - Formation des professionnels - Conférences, film/débat	- Nombre de temps de sensibilisation mis en place, nombre d'actions et public touché - Mobilisation des médias

FICHE ACTION – PLAN DEPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE 2020 – 2024
(proposée par M. Beauquesne, Coordinateur du CLSPD de La Souterraine)

Programme :

- ☐ **les jeunes exposés à la délinquance**
- ☑ **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- ☐ **la tranquillité publique**

Action : Aide aux victimes				
Sous-Action	**Objectifs**	**Intervenants / Acteurs**	**Moyens**	**Indicateurs de résultats**
Former les professionnels et les élus sur la chaîne des réponses existantes et les attitudes à tenir Le phénomène des violences intrafamiliales et conjugales relevant de l'intime est souvent caché, considéré comme honteux, culpabilisant et souvent encore teinté d'un attachement à l'autre. Il est essentiel de savoir en reconnaître les signes, d'amener les victimes à s'exprimer et de savoir les orienter vers les lieux ressources existants en capacité de les accompagner dans une démarche souvent longue et faite d'hésitations, d'allers et retours.	- Améliorer le repérage, l'orientation et l'aide aux victimes des violences intrafamiliales - Mieux former les personnels de premier niveau, c'est à dire ceux qui sont au contact direct des publics et donc des victimes - Former également les élus des CLSPD	DDCSPP (Déléguée aux droits des femmes) ARAVIC CCAS	Mise en place de formations ou des temps de sensibilisation pour les acteurs de proximité et les élus des Villes afin de mieux connaître * le phénomène des violences, * les structures ressources * mieux repérer les signaux d'alerte et de savoir comment réagir face à des situations de violences faites aux femmes	- nombre de formations - nombre et profils des participants

FICHE ACTION – PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 - 2024

(proposée par M. Zeppa, Déléguée aux Droits des Femmes)

Programme :

- ¯ **les jeunes exposés à la délinquance**
- ☑ **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- ¯ **la tranquillité publique**

Action : Protection et prise en charge des enfants dans le cadre des violences conjugales

Sous-Action	Objectifs	Intervenants/Acteurs	Moyens	Indicateurs de résultats tant qualitatifs que quantitatifs
Formation/analyse de la pratique pour les travailleurs sociaux en charge de la protection de l'enfance (CD23, AECJF, Education nationale…) sur le psycho-trauma dans le cadre des violences conjugales et l'impact sur les enfants témoins.	Favoriser l'interconnaissance des acteurs oeuvrant pour la protection de l'enfance et ceux oeuvrant contre les violences conjugales. Sensibiliser l'ensemble des partenaires à l'importance de la prise en charge de l'enfant dans le cadre des violences conjugales.	Procureur Psychologue/victimologue Juge des enfants/JAF DDCSPP	Mobilisation des partenaires locaux par la DDCSPP Intervenants à rémunérer : - Psychologue victimologue de Limoges - Conférencière spécialisée faisant référence au niveau national	- Nombre de professionnels sensibilisés
Formation sur l'ordonnance de protection auprès des avocats, des magistrats et des structures d'accompagnement	Faire connaître les dispositifs de protection existants et mettre en place un nouveau dispositif	CDAD, TGI, JAF, Juge des enfants		- Nombre d'ordonnances de protection prononcées
Groupe de travail sur la mise en place de « mesures d'accompagnement protégées »		JAF, AECJF, CD23, CAF...	Moyens dédiés à trouver pour le déploiement de ces MAP	- Mise en place de « mesures d'accompagnement protégé » et nombre de mobilisation de celles-ci

FICHE ACTION – PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 - 2024

(proposée par M. Zeppa, Déléguée aux Droits des Femmes)

Programme :

- ⁻ **les jeunes exposés à la délinquance**
- ☑ **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- ⁻ **la tranquillité publique**

Action : Formation des professionnels sur les violences conjugales, la prise en charge et le relais vers les partenaires

Sous-Action	Objectifs	Intervenants/Acteurs	Moyens	Indicateurs de résultats tant qualitatifs que quantitatifs
Formation des professionnels de santé des centres hospitaliers	Sensibiliser les professionnels de santé à l'accueil des victimes et au passage de relais vers les partenaires ; diffuser/démultiplier le travail réalisé en 2018 avec le CH de Guéret	Associations : Aravic, CIDFF, CDAD, Intermède 23 CD23 : ISCG Procureur DDCSPP	Organisation : solliciter l'appui des animateurs de santé publique de l'ARS	Nombre de personnes formées dans chaque champ
Formation des structures membres des CLSPD	Sensibiliser les structures membres des CLSPD à l'accueil des victimes et au passage de relais vers les partenaires.		Organisation en lien avec les élus et référents des CLSPD	
Formation des forces de sécurité	Sensibiliser les forces de sécurité à l'accueil des victimes et au passage de relais vers les partenaires.		Organisation en lien avec les directions et les brigades des familles	

FICHE ACTION – PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 - 2024

(proposée par M. Zeppa, Déléguée aux Droits des Femmes)

Programme :

- ☐ **les jeunes exposés à la délinquance**
- ☑ **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- ☐ **la tranquillité publique**

Action : Renforcer la coordination entre partenaires par la mise en place d'un contrat local de lutte contre les violences conjugales

Sous-Action	Objectifs	Intervenants/Acteurs	Moyens	Indicateurs de résultats tant qualitatifs que quantitatifs
Groupe de travail partenarial « coordination » en vue de : - Faire vivre les dispositifs existants de transmission d'information (diffuser, systématiser) - Favoriser de nouvelles modalités de coordination entre partenaires (exemple : Identifier des référents avec coordonnées, créer un annuaire, charte déontologique, secret partagé...) par le biais d'un ou plusieurs contrats locaux de lutte contre les violences conjugales	Fluidifier le parcours des femmes victimes de violences Faciliter le passage de relais entre partenaires, ne pas laisser de victime isolée Favoriser l'analyse de pratique et le soutien mutuel sur des cas difficiles, rompre l'isolement des professionnels	Procureur Forces de l'ordre ISCG (CD23) Intermède 23 Aravic- France Victimes Centres hospitaliers CIDFF DDCSPP	Réunions d'un groupe de travail ad hoc	- Nouvelles modalités de travail partenarial mises en places - Diffusion de ces modalités auprès des partenaires
- Travail spécifique pour une meilleure prise en charge des violences sexuelles	Repréciser les rôles de chacun en vue de pouvoir orienter et prendre en charge les victimes	Services maternités et gynécologie des centres hospitaliers		
Renforcer la communication par la création de pages dédiées sur le site de la Préfecture	Faire connaître les structure et dispositifs existants	DDCSPP, Préfecture	Site internet de la Préfecture	Mise en place des pages, nombre de consultations des pages

FICHE ACTION – PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 - 2024

(proposée par M. Zeppa, Déléguée aux Droits des Femmes)

Programme :

- ⫽ **les jeunes exposés à la délinquance**
- ☑ **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- ⫽ **la tranquillité publique**

Action : Communication auprès du grand public

Sous-Action	Objectifs	Intervenants/Acteurs	Moyens	Indicateurs de résultats tant qualitatifs que quantitatifs
- Proposition d'un dossier complet sur le site internet de la préfecture et communication autour de ce dossier (médias, partenaires..).	Sensibiliser le grand public : Ce dossier pourrait faire la part belle à des spots vidéos nationaux (campagne « réagir peut tout changer » très percutante sur différents types de violence) mais aussi locaux (vidéo réalisée dans le cadre de l'appel à projet « buzzons contre le sexisme » ; témoignages de victimes…)	DDCSPP, Préfecture	Site internet de la Préfecture	- Mise en place des pages, nombre de consultations des pages
- Spectacle grand public	Sensibiliser le grand public	MJC la Souterraine, La Fabrique à Guéret, Confluence à Bourganeuf	Crédits DDFE, ressources propres des communes dans le cadre des CLSPD	Nombre de personnes ayant vu le spectacle
- Organisation d'une formation sur les violences sexistes et sexuelles auprès des référents égalité nommés dans les établissements scolaires.	Permettre aux référents dans les établissements de relayer le message auprès des jeunes	DDCSPP, référente égalité du rectorat	Interventions des partenaires	Nombre de référents formés, nombre d'actions de sensibilisation organisées auprès des jeunes.
- Actions de sensibilisation des jeunes des collèges et lycées	Sensibiliser les jeunes à l'âge où les violences sexistes commencent	DDCSPP, référente égalité du rectorat	Intervention des partenaires notamment CIDFF	Nombre de jeunes touchés par une action de sensibilisation

FICHE ACTION – PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 – 2024

(proposée par M. Kharadji, Coordinateur du CLSPD de Guéret)

Programme :

- ☑ **les jeunes exposés à la délinquance**
- **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- **la tranquillité publique**

Action : Lutter contre le décrochage scolaire, responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs et responsables de leur parcours, lutter contre l'oisiveté et la marginalisation, proposer un projet individuel permettant de lutter contre la récidive et inscrire le jeune dans un parcours de formation conduisant à l'emploi.

Sous-Action	Objectifs	Intervenants/Acteurs	Moyens	Indicateur de résultats tant qualitatifs que quantitatifs
Rédaction d'une convention entre la collectivité locale et le SPIP	Améliorer l'accueil des jeunes en TIG *(Organiser leurs périodes de travaux dans les différents métiers techniques selon les profils appropriés)*	Ville de Guéret et ses différents services SPIP Tribunal de GI	Tutorat durant la période du TIG	Nombre de jeunes accueillis
Mission de prévention et de médiation	Etre au contact avec les jeunes en situation d'oisiveté et d'inactivité Aider et les accompagner dans leurs démarches et les structures d'insertion Réguler les tensions par le dialogue et contribuer à améliorer et préserver le cadre de vie	Ville de Guéret Creusalis, Oasis, Mission locale, Greta, AFPA, CCI, PJJ, Police, UTAS de Guéret	Veille sociale, animation préventive, Partenariat	Nombre de jeunes suivis, nombre de jeunes inscrits dans un parcours d'insertion

FICHE ACTION – PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 – 2024
(proposée par M. Kharadji, Coordinateur du CLSPD de Guéret)

Programme :

- ☑ **les jeunes exposés à la délinquance**
- **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- **la tranquillité publique**

Action : Lutter contre le décrochage scolaire, responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs et responsables de leur parcours, lutter contre l'oisiveté et la marginalisation, proposer un projet individuel permettant de lutter contre la récidive et inscrire le jeune dans un parcours de formation conduisant à l'emploi.				
Sous-Action	**Objectifs**	**Intervenants/Acteurs**	**Moyens**	**Indicateur de résultats tant qualitatifs que quantitatifs**
Rechercher à coordonner sur le plan local les actions menées par les CESC _____ Apporter une attention particulière auprès des jeunes issus de la communauté tsigane en lien avec le projet social de l'UDAF	Etablir dans la durée une planification pour permettre aux acteurs ciblés d'agir sur l'ensemble des projets souhaités par les CESC _____ Collaboration thématique avec le centre social tsigane sur des préoccupations identifiées auprès de cette communauté	Etablissements scolaires du second degré, Acteurs associatifs _____ Ville de Guéret, UDAF 23, CD 23, DDCSPP, Acteurs associatifs	Soutien en vue de renforcer le travail des uns et des autres en lien avec les préoccupations du CLSPD de Guéret _____ Partenariats, Etude et réflexion sur des thématiques (santé, logement, scolarité, emploi)	Nombre de réunions, nombre de projets soutenus _____ Travaux réalisés

FICHE ACTION – PLAN DEPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE 2020 – 2024
(proposée par M. Beauquesne, Coordinateur du CLSPD de La Souterraine)

Programme :

- ☑ **les jeunes exposés à la délinquance**
- ⫽ **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- ⫽ **la tranquillité publique**

Action : Prévenir le premier passage à l'acte délinquant				
Sous-Action	**Objectifs**	**Intervenants / Acteurs**	**Moyens**	**Indicateurs de résultats**
Action connaissance des acteurs de la prévention **Stages de 3e** Au cours de leur dernière année de scolarité au collège, les élèves des classes de 3e doivent réaliser un stage d'une semaine en entreprise. Chaque année, de nombreux jeunes, notamment dépourvus de réseaux socio-économiques familiaux, ne parviennent pas à trouver de stage. Les métiers de la prévention et de la sécurité sont souvent méconnus par les jeunes, voir même rejetés du fait qu'ils représentent une certaine autorité.	Permettre aux jeunes d'effectuer leur stage de 3e dans un cadre nouveau et extérieur à leurs habitudes. Créer du lien entre les acteurs de la prévention et de la sécurité et les jeunes du territoire.	**Pilote :** DASEN **Intervenants :** DDSP Groupement de Gendarmerie Conseil Départemental de la Creuse Associations de prévention spécialisée Associations partenaires du CLSPD		Nombre de Participants Nombre de Stages organisés Nombre d'établissements concernés dans le département

FICHE ACTION – PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 – 2024

(proposée par M. Kharadji, Coordinateur du CLSPD de Guéret)

Programme :

- **les jeunes exposés à la délinquance**
- **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- ☑ **la tranquillité publique**

Action : Lutter contre le sentiment d'insécurité, lutter contre les incivilités et les dégradations.

Sous-Action	Objectifs	Intervenants/Acteurs	Moyens	Indicateur de résultats tant qualitatifs que quantitatifs
Conception d'un guide sous la forme d'un livret recto/verso à destination des acteurs de la tranquillité publique et de la population via une diffusion numérique	Etablir et rendre public un guide sur la tranquillité publique dans lequel figurerait les acteurs concernés	L'ensemble des partenaires agissant dans les domaines : infractions & incivilités, aide aux victimes et protection, nuisances sonores, stationnement, respect de l'espace public, connaissance des services publics	Donner un outil à la population pour mieux connaitre les démarches, le rappel des règlements pour un bien vivre ensemble	Edition d'une cinquantaine d'exemplaires + une diffusion numérique
Protocole de la médiation sociale en matière de tranquillité publique	Etablir une coordination entre l'intervention du médiateur de prévention et les différentes instances liées au protocole *(passage de la tranquillité publique à la sécurité publique)*	Police, DDCSPP, Bailleurs sociaux, PJJ,	Chaine opérationnelle pour décliner le protocole	Nombre de faits, d'interventions

FICHE ACTION – PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020 – 2024

(proposée par M. Kharadji, Coordinateur du CLSPD de Guéret)

Programme :

- ☑ **les jeunes exposés à la délinquance**
- ☑ **les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales**
- ☑ **la tranquillité publique**

Action : Mise en place d'instances de concertation au sein du CLSPD de Guéret				
Sous-Action	**Objectifs**	**Intervenants/Acteurs**	**Moyens**	**Indicateur de résultats tant qualitatifs que quantitatifs**
Cellule de veille (les membres de droit du CLSPD)	Lieu d'échanges et d'informations sur les dispositifs légaux et la façon de les actionner pour agir sur les situations les plus préoccupantes (réponse individuelle)	Ville de Guéret, Préfecture, Procureur de la République, CD 23, Sécurité publique	Cellule de veille	Nombre de réponses apportées ou solutionnées
Comité de concertation territorial	Echanger sur la connaissance globale du territoire, de repérer les besoins d'actions concertés, solutionner certaines situations identifiées nécessitant une intervention ou une prise en charge	Ville de Guéret Utas de Guéret UDAF 23, PJJ, Education nationale, AECJF…	Réunion de concertation et actions collectives	Nombre de rencontres, situations solutionnées

Le présent Plan Départemental de Prévention de la Délinquance a été lu et approuvé par l'ensemble des membres du Comité Départemental restreint de Prévention de la Délinquance composé de :

- Préfecture de la Creuse – Service des Sécurités **(pilote)**
- Police
- Gendarmerie
- DASEN (thèmatique «Jeunes)
- DDCSPP (thématiques «violences intrafamiliales » et « tranquillité publique » (Mmes ZEPPA et PLUQUET)
- ARS (thèmatique «Jeunes)
- PJJ (thèmatique «Jeunes » et « tranquillité publique »)
- SPIP (thèmatique «violences intrafamiliales »)
- CLSPD de Guéret, Bourganeuf, La Souterraine.

Fait à Guéret, le 15 JUIL. 2020

La Préfète de la Creuse,
Présidente du CDPD,

Magali DEBATTE

Le Procureur de la République,
Vice-Président du CDPD,

Bruno SAUVAGE

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse,
Vice-Présidente du CDPD

Valérie SIMONET